



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 6 juillet 2015**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Tissot Sandra, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Julien Issartel.

**Absents excusés :** Mmes et MM. Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Béréiziat Myriam et Rémi Jacquand.

## **POSTE D'ANIMATEUR**

M. Patrick Berset explique que suite aux annonces parues pour le recrutement d'un responsable de l'accueil et de l'animation périscolaire du fait de la demande de mutation de Johan Magar, la personne recrutée est titulaire du diplôme d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2ème classe. Le poste existant sur le tableau des emplois permanents relève du cadre d'emplois des adjoints d'animation. Le grade d'éducateur territorial correspond mieux aux compétences et aux responsabilités du poste. Le conseil supprime le poste d'adjoint d'animation et crée un poste d'éducateur pour une durée hebdomadaire de 32.5 heures.

## **REDEVANCES COMMUNAUTAIRES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mme Bevand Monique rappelle que la commune facture aux usagers les redevances communautaires eau et assainissement pour le compte de la CCHB. Ensuite ces redevances sont reversées à la CCHB. Elle présente la proposition de convention transmise par la CCHB qui précise les conditions de facturation et de reversement de ces redevances à la CCHB :

- La commune intègre sur la facture aux usagers 2 lignes pour les redevances communautaires.
- La commune transmet à la CCHB son rôle d'eau 15 jours après son émission.
- La commune reverse, 2 mois après facturation la totalité des redevances encaissées, 4 mois après la facturation les sommes encaissées entre ces deux périodes.
- 24 mois après facturation, la commune transmet un état liquidatif avec versement du solde déductions faites des impayés.

Elle précise que les admissions en non-valeurs définitives ne seront pas émises 24 mois après la facturation, mais plus probablement 4 ans après facturation. La commune pourra encaissée des sommes après cette période de 24 mois.

Le conseil mandate le Maire pour signer cette convention.

## **MISSION LOCALE JEUNES**

Suite à la présentation du rôle et du fonctionnement de la « mission locale jeunes » par Mmes Guignot, Présidente, et Goebel, directeur adjoint, la commission socio-culturelle a examiné la demande de subvention (1.29 €/habitant) Elle propose de verser une subvention de 500 € pour 2015.

Le conseil entérine cette proposition.

## **ECHANGE DE TERRAINS EN FORET**

M. le Maire rappelle la délibération du 2 juin 2014 acceptant un échange de terrain en forêt communale entre la commune et M. Guyon Ghislain pour concrétiser une place de dépôt créée par les forestiers sur la propriété de M. Guyon. M. Guyon n'avait pas accepté de prendre en charge les frais d'acte notarié.

La commune lui a donc demandé d'échanger une autre parcelle pour faciliter le débardage des arbres sur le chemin rural dit « des Sommards ». Le chemin fait un angle droit, le long de sa limite avec la parcelle de M. Guyon, et en récupérant une partie de la parcelle D 221 appartenant à M. Guyon, les engins pourraient accéder directement à la place de dépôt communale qui se trouverait alors en continuité du chemin descendant de la forêt.

Le conseil valide l'échange de 200 m<sup>2</sup> de la parcelle communale D 222 en échange de 200 m<sup>2</sup> de la parcelle D 221. Les frais de géomètres sont à la charge à parts égales entre les deux parties. Les frais d'acte notarié, concernant les deux échanges entre la commune et M. Guyon, D 183 avec D 188 et D 221 avec D 222, sont à la charge exclusive de la commune.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Mme Bevand Monique explique que certaines factures émises pour l'acompte sur la consommation d'eau sont supérieures au montant de la facture de consommation réelle, calculée suite au relevé de compteur d'avril 2015. Il est donc nécessaire de procéder au remboursement des sommes versées en trop par certains usagers.

Pour procéder aux remboursements, le conseil vote les virements de crédits suivants :

#### **Budget assainissement :**

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses imprévues : moins 200 €	Annulation de titres sur exercice antérieur : plus 275 €
Entretien et réparations : moins 75 €	

#### **Budget eau :**

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses imprévues : moins 145 €	Annulation de titres sur exercice antérieur : plus 145 €

### **TRAVAUX**

- ➔ Route de Groissiat : les travaux débutent mardi 7 juillet.
- ➔ Maison rue des marronniers : la déclaration de travaux déposée par l'acheteur a été validée. Un permis de construire va être déposé pour transformer le garage en habitation.
- ➔ Rue de la Bierle : Sobeca intervient à partir du 13 juillet. Ensuite SNTP et Colas reviennent pour faire les trottoirs et la voirie à partir de fin août.

M. Cottin Jean-Claude fait un compte-rendu de la réunion de la commission travaux qui s'est déroulée semaine 27.

- ➔ Une seule entreprise a remis un devis pour l'organigramme des clés des bâtiments de la commune pour un montant de 8300 € HT. M. Cottin recontacte donc l'entreprise Pollux pour finaliser ce projet : nombre de cylindres, nombre de clés, etc.
- ➔ SEA a fait une proposition pour un contrat de maintenance et un contrat pour intervention curative pour les feux tricolores. Une autre entreprise a contacté la mairie et fait une proposition. Ces deux propositions vont être analysées.
- ➔ Une demande de subvention a été déposée pour le financement de la rénovation du toit du complexe sportif.
- ➔ Le cabinet Aintégra a été contacté pour faire un projet d'aménagement de la place de la mairie.
- ➔ M. Philippe Arnaud a été sollicité pour étudier la possibilité de mettre un ascenseur à la mairie dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics.
- ➔ Une étude est faite sur la programmation de l'éclairage public : horloges astronomiques ou lumandars ?
- ➔ Etude pour s'équiper du matériel pour faire le relevé des compteurs d'eau informatiquement (logiciel, appareil de relève, équipement des compteurs).

### **AVENANT RUE DE LA BIERLE**

M. Cottin Jean-Claude rappelle qu'il avait été soulevé la possibilité de prolonger la rénovation de la conduite d'eau de la rue de la Bierle à la ZA du Borrey. Un devis a été demandé à l'entreprise attributrice du marché de travaux de mise en séparatif des eaux usées, renouvellement de la conduite d'eau, potable et aménagement de la voirie. Ce devis se monte à 5222.30 € HT.

Il n'avait pas été prévu de changer les tampons sur la conduite d'assainissement. Les tampons existants ne sont pas tous identiques et pas forcément d'un bel aspect. Il serait dommage de refaire le revêtement de la

chaussée et de remettre ces tampons hétéroclites. Un devis a été demandé à l'entreprise pour les changer. Ce devis se monte à 1520 € HT.

Le conseil décide la réalisation de ces travaux supplémentaires et prend note du fait que le marché passe de 436 453.40 € HT à 443 195.70 € HT.

#### **FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE**

M. Berset explique que 4 entreprises ont été contactées pour faire une offre pour la fourniture des repas de la cantine en liaison froide. 2 entreprises ont répondu à notre demande : SHCB et RPC.

RPC est retenu pour un marché de fourniture de trois ans au prix de 2.79 € le repas.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Département propose une convention précisant les conditions de réalisations des aménagements de la route de Groissiat : investissement, entretien, responsabilité.
- Pour information : M. le Maire a pris un arrêté interdisant les feux de camps et de plein air sur le domaine communal.
- Perga a fait une demande de dégrèvement car l'entreprise a eu une consommation anormale due à une fuite. Considérant qu'ils avaient été informés du problème par le responsable technique, qu'ils ont un registre de relève hebdomadaire du compteur et qu'ils avaient donc eu connaissance du problème, le conseil décide de faire un dégrèvement sur l'assainissement sur 300 m<sup>3</sup>.

La séance est levée à 20 h 45.

Martignat le 8 juillet 2015

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.